

MULTI-USAGES INTERIEUR
“Prêt à l’emploi”

1. Identification du produit et de la société

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : NEOCLEAN - MULTI-USAGES INTERIEUR « Prêt à l’emploi »

Code du produit : 4335, 4345, 4365

Type de produit : Produit de nettoyage.

Identification de la société/entreprise :

Raison sociale : NEOCLEAN – TECHNICO CHIMIE AUTO

Adresse : ZA Les Marchais - 28480 LUIGNY

Téléphone : 02.37.29.50.50

Fax : 02.37.29.55.00

www.neoclean.com

Distributeur

Numéro de téléphone d’appel d’urgence – 01.45.42.59.59

Utilisation de la substance/préparation :

Gamme entretien automobile.

2. Identification des dangers

Ce produit n’est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n’est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

3. Informations sur les composants

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu’elle aurait à l’état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n’est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

EINECS	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
0650	68585-34-2	500-223-8	Sodium Laureth Sulfate	Xi	R 36/38	0.5 <= x% < 2
0225	143-18-0	205-59-05	Oléate de potassium	Xi	R 36/38	0<= x% < 0.5
0513	68213-23-0	500-201-8	Alcool gras éthoxylé	Xn	R 41 22	0.5 <= x% < 2

Autres substances ayant des Valeurs Limites d’Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n’est présente.

4. Mesures de premiers secours

D’une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l’eau claire.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Rincer à l’eau claire.

En cas d’ingestion :

Rincer abondamment la bouche.

5. Mesures de lutte contre l’incendie

Non concerné.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d’appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. Mesures en cas d’épandage accidentel

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l’environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l’élimination des déchets.

 www.neoclean.com	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ <i>Règlement (CE) N°1907/2006 - REACH</i>	Gamme Professionnelle
	MULTI-USAGES INTERIEUR “Prêt à l’emploi”	Révision : 4
		Date : 20/09/2011
		Remplace : 22/03/2011

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Protection des mains :

Type de gants conseillé : Latex

PVC (chlorure de polyvinyle)

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Couleur : Limpide ambré

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Base faible.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : > 1

Densité relative : 1.01

Hydrosolubilité : Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10. Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. Mesures relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 www.neoclean.com	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ <i>Règlement (CE) N°1907/2006 - REACH</i>	Gamme Professionnelle
	MULTI-USAGES INTERIEUR “Prêt à l’emploi”	Révision : 4
		Date : 20/09/2011
		Remplace : 22/03/2011

14. Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15. Informations réglementaires.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Dispositions particulières :

Règlementations particulières : ce produit respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 :

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 90 7/2006):

- moins de 5% d'agents de surface anioniques
- moins de 5% d'agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : savon
- parfums
- agents conservateurs
- benzisothiazolinone